PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-222_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°222/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 12 novembre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 12 novembre 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 74

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze novembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SERIN Michel, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CIFELLI Guillaume (pouvoir à M. Simon), CORDET Yannick (pouvoir à Mme Becker), COUET Micheline, FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), MILLOT Claude (pouvoir à M. Letellier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), THURET Alain (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : AIMABLE Fabienne, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Hervé CHAPUIS

OBJET : Plan d'action pluriannuel 2026-2028 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Vu le Code général des collectivités,
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L132-1 à L132-4,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,
- Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 5 novembre 2026,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines réunie le 9 novembre 2026,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge des Ressources Humaines,
- Sur proposition du Président,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-222_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°222/2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :
- APPROUVE les six axes prévus dans le plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, impliquant la mise en œuvre des actions suivantes :

AXE 1 : EVALUER, PREVENIR ET LE CAS ECHEANT TRAITER LES ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- Action n°1 Poursuivre l'analyse des écarts de rémunérations / cotation des postes et grille d'attribution des primes
- Action n°2 Favoriser l'engagement familial des hommes
- Action n°3 Apporter aux agents des informations sur les règles RH à l'origine d'écarts de rémunération

AXE 2 : GARANTIR L'EGAL ACCES DES FEMMES ET DES HOMMES AUX CORPS, CADRES D'EMPLOIS, GRADES ET EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Action n°1 Favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité
- Action n°2 Assurer l'équilibre femmes/hommes dans l'avancement de grade et la promotion interne

AXE 3 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

- Action n°1 Sensibiliser à l'enjeu d'une bonne articulation entre vie professionnelle et vie privée
- Action n°2 Développer le soutien à la parentalité

AXE 4 : PREVENIR ET TRAITER LES DISCRIMINATIONS, LES ACTES DE VIOLENCES, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL AINSI QUE LES AGISSEMENTS SEXISTES

- Action n°1 Suivi du dispositif de signalement et de traitement des actes de violences, discrimination, harcèlement sexuel ou moral, actes sexistes et sensibilisation des agents
- Action n°2 Systématiser le bénéfice de la protection fonctionnelle pour un agent victime de discrimination, d'actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que dans les agissements sexistes
- Action n°3 Assurer la protection des agents lanceur d'alerte

AXE 5 : DEVELOPPER UNE CULTURE D'EGALITE

- Action n°1 Développer la mixité des métiers
- Action n°2 Communiquer sans stéréotype de genre
- Action n°3 Former les intervenants dans le parcours professionnels des agents à l'enjeu de l'égalité
- Action n°4 Développer des actions de sensibilisation

AXE 6 : FAIRE VIVRE LE PLAN D'ACTIONS

- Action n°1 Assurer le suivi du plan d'actions
- Action n°2 Assurer la communication du plan d'actions
- Action n°3 Assurer le portage politique du projet

- CHARGE le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

